



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 248-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 15 novembre 2021, le règlement numéro 248-21 relatif à la taxation du cours d'eau Tank (Branche 5).

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 248-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 24 novembre 2021.

Carole Hélié

Carole Hélié, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 16h30, le 24 novembre 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 novembre 2021.

Carole Hélié.....
Carole Hélié, directrice générale

**ZONÉ
FIER**



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 249-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 15 novembre 2021, le règlement numéro 249-21 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 249-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 24 novembre 2021.

Carole Hélié, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 16h30, le 24 novembre 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 novembre 2021.

Carole Hélié, directrice générale

ZONÉ
FIER